

CMD/MD/EA

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Décision	Nature	Folio n°	
	12.05.2023	D927	7.10		
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT				

DÉCISION

par délégation du

Conseil Communautaire

OBJET	FESTIVAL VIBRA'MÔMES 2023 TARIFICATION
-------	--

A la date ci-dessus, le Président de Flers Agglo,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales en son article L 5211-10,

Vu la délibération n° 2023-864 du 13 avril 2023, reçue en sous-préfecture le 18 avril suivant, lui déléguant une partie des attributions de l'Assemblée communautaire prévues par l'article précité, et notamment la délégation n° 2,

A PRIS LA DECISION figurant au verso.

Compte rendu donné à la prochaine séance ordinaire du Conseil Communautaire			
Date d'affichage et d'envoi à la Sous-Préfecture	12 MAI 2023		
Date de mise en ligne sur le site internet	12 MAI 2023		

Chaque année, Flers Agglo et le Conseil départemental de l'Orne coopèrent pour l'organisation du festival Vibra'Mômes. L'édition 2023 étant prévue entre le 22 mai et le 4 juin 2023, il revient à Flers Agglo d'assurer la création de la billetterie, la vente et l'encaissement des recettes.

Il y a donc lieu d'apporter des précisions concernant la mise en œuvre de cet article et de détailler les tarifs et les modalités de gestion de la billetterie :

1) La **billetterie** est assurée par le service spectacle vivant, dans le cadre de la régie de recettes « événementiel culturel ».

La vente de billets est confiée à l'Office de tourisme de Flers et aux médiathèques de Flers Agglo.

Il est également prévu la mise en vente des billets sur la plateforme de billetterie dématérialisée Weezevent.

- 2) Les spectacles payants sont les suivants :
 - <u>Smile</u> Mercredi 31 mai (17h), au Centre Madeleine Louaintier Nombre de billets à mettre en vente : 150 Invitations (billets exonérés) : 20
 - <u>Gamin</u> **Vendredi 2 juin** (18h30), au Forum Nombre de billets à mettre en vente : 450 Invitations (billets exonérés) : 29
 - <u>Boîte à musique</u> Samedi 3 juin (9h30), au Pôle culturel Jean-Chaudeurge Nombre de billets à mettre en vente : 35 Invitations (billets exonérés) : 5
 - <u>Boîte à musique</u> Samedi 3 juin (11h), au Pôle culturel Jean-Chaudeurge Nombre de billets à mettre en vente : 35 Invitations (billets exonérés) : 5
 - <u>Boîte à musique</u> Samedi 3 juin (14h30), au Pôle culturel Jean-Chaudeurge Nombre de billets à mettre en vente : 35 Invitations (billets exonérés) : 5
 - L'ogre en papier Samedi 3 juin (17h), au Forum Nombre de billets à mettre en vente : 450 Invitations (billets exonérés) : 27
 - Akutuk Origins Dimanche 4 juin (17h), au centre aquatique Capfl'O Nombre de billets à mettre en vente : 100 Invitations (billets exonérés) : 11

Les billets exonérés sont prévus pour inviter des professionnels du spectacle, des élus de Flers Agglo et du Conseil Départemental, et offrir des lots à des jeux-concours organisés par des partenaires de communication et à des associations de parents d'élèves pour des tombolas. Si ces billets exonérés ne sont pas attribués par l'organisation la veille du spectacle concerné, ils pourront être réintégrés au quota de vente. Un suivi précis de ces mouvements sera tenu par l'équipe d'organisation.

	Date	Décision	Nature	Folio n°	
Flers Agglo Communauté d'agglomération	12.05.2023	D927	7.10		
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT				

Pour ces spectacles, les tarifs sont les suivants :

- le tarif unitaire est de 4 €
- le tarif « panier » s'applique lorsque plusieurs billets sont achetés pour la même personne et lors d'une même transaction (et donc pour des spectacles différents). Ce tarif est de 3 € par billet.

Nombre de billets	Achetés à l'unité (pour des personnes différentes ou en plusieurs fois)	Achetés en « panier »
1	4 €	
2	2 x 4 = 8 €	2 x 3 = 6 €
3	3 x 4 = 12 €	3 x 3 = 9 €
4	4 x 4 = 16 €	4 x 3 = 12 €
5	5 x 4 = 20 €	5 x 3 = 15 €

3) Les spectacles gratuits sont les suivants :

- <u>Les graines oubliées de Ladylike Lily</u>, salle Gérard Philipe à La Ferté-Macé **public SCOLAIRE** 130 places disponibles **lundi 22 mai** (14h30) et **mardi 23 mai** (9h15, 10h45 et 14h30)
- <u>Smile</u>, Centre Madeleine Louaintier de Flers **public SCOLAIRE** 150 places disponibles **mardi 30 mai** (9h, 10h30 et 14h30) / **mercredi 31 mai** (10h et 11h) / **jeudi 1**er **juin** (9h, 10h30 et 14h30) / **vendredi 2 juin** (9h, 10h30 et 14h30)
- <u>Gamin</u>, Forum de Flers **public SCOLAIRE** 450 places **jeudi 1**^{er} **juin** (14h30) / **vendredi 2 juin** (10h30, 14h30)
- <u>Fissa Papa</u> **mercredi 31 mai** (15h), Centre Emile Halbout pas de jauge, pas de billetterie. En cas de repli, 100 places disponibles
- <u>Lady Do et Mr Papa</u> samedi 3 juin (15h), parc du Château Duhazé pas de jauge, pas de billetterie. En cas de repli au Forum, 150 places disponibles
- <u>Radio Citius Altius Fortius</u> dimance 4 juin (16h), extérieur de Capfl'O pas de jauge, pas de billetterie. Pas de repli prévu.

Pour ces spectacles, des billets sans tarif peuvent être prévus pour le comptage (maîtrise de la jauge pour des raisons de sécurité) et le contrôle d'accès lorsque le lieu le permet.

4) Moyens de paiement :

Flers Agglo s'engage à accepter les chèques de réduction « **Pass+** ». En effet, avec un chèque « spectacle » du Pass+ et l'ajout de 1 €, l'usager pourra bénéficier de 2 places de spectacle.

Il en va de même avec le dispositif régional « **Atouts Normandie** » dont les chèques spectacle peuvent être utilisés uniquement au point de vente de l'Office de Tourisme de Flers, et pour un montant du choix de l'acheteur, dans la limite de 30 €.

Flers Agglo acceptera également les Pass culture.

Le Président :

DECIDE d'adopter ces tarifs pour le festival Vibra'Mômes 2023, conformément

aux conditions exposées ci-dessus

Le Président,

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20230512-D927-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2023 Publication : 12/05/2023